

Image not found or type unknown



COPROPRIETE Fuite d'eau cheminée

Par **SELOGER17**, le **11/02/2019** à **18:53**

Bonjour,rrnJe suis nouvellement propriétaire d'une chambre au 6eme étage sur 7.rnAu plafond, il y a une évacuation bouchée reliée à une cheminée sur la toiture.rnrnA l'origine il devait y avoir une cheminée qui a été retirée.rnrnLe chapeau doit être cassé ou la souche fissurée car j'entends des gouttes tomber quand il pleut et la peinture au plafond s'écaille.rnrnJe suis le seul copropriétaire relié à cette petite cheminée.rnrnMa question est de savoir si l'intervention relève de la copropriété ou de ma responsabilité ?rnrnMerci par avance pour votre réponse.rnrnCordialement,

Par **morobar**, le **12/02/2019** à **10:40**

Bonjour,rnCopropriété à coup sûr. Il faut aviser le syndic de toute urgence.